

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :
FI-7 - Approbation du
Compte de Gestion
2023 –
Budget Forêts

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

ABSENTS : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte de Gestion du Budget des Forêts pour l'exercice 2023.

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Trésorerie Principale qui nous ont transmis les éléments ci-dessous et conformes au Compte Administratif 2023 du Budget des forêts :

Objet :
FI-7 - Approbation du
Compte de Gestion
2023 –
Budget Forêts

Budget annexe des Forêts

investissement		dépenses	recettes
	réel	30 790.44	-
	ordre	9 462.00	20 618.81
	Excédent 2022	-	183 629.32
		40 252.44	204 248.13
fonctionnement		dépenses	recettes
	réel	43 504.68	83 860.18
	ordre	20 618.81	9 462.00
	Excédent 2022	-	226 989.28
		64 123.49	320 311.46
TOTAL		dépenses	recettes
	réel	74 295.12	83 860.18
	ordre	30 080.81	30 080.81
	Excédents 2022	-	410 618.60
		104 375.93	524 559.59

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

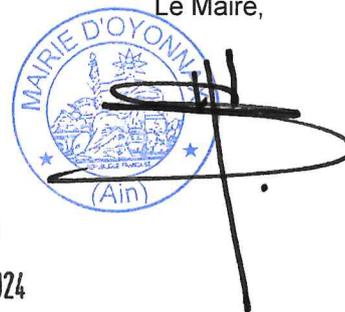
Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

- Approuve le Compte de Gestion 2023 du Budget des Forêts présenté par le Receveur municipal,
- Déclare que le Compte de Gestion du Budget des Forêts dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 26 JUIN 2024
- par sa publication le 26 JUIN 2024

Le Maire

